



PROCES VERBAL

DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZERROY

SEANCE DU 11 Mars 2024

COMMUNE DE NOZERROY
3 PLACE DE LA MAIRIE
39250 NOZERROY

Nombre de conseiller : 8

Nombre de présents : 8

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 05 mars 2024

Date d'affichage : 11.03.2024

Le onze mars deux mille vingt-quatre à 20h02, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZERROY, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de Séance : François MIVELLE

Invité : /

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 5 février 2024
- 2/ Validation des devis Maison de Pays
- 3/ Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 4/ Projet Groupement scolaire :
 - Approbation du programme de la consultation architecte et budget prévisionnel
 - Validation par la communauté de communes de la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre
- 5/ Désignation d'un conseiller en remplacement de Laurent LESTIENNE (correspondant défense, commission travaux, suppléant SIVOS, SICTOM et syndicat horticole).
- 6/ Demandes de subvention (Oncodoubs, Association des secrétaires de Mairie, Défi Bancale)
- 7/ Présentation du bilan annuel du Syndicat Forestier de la Haute Joux
- 8/ Présentation du bilan de la Tour Fleurie
- 9/ Location d'un bureau Maison des Annonciades
- 10/ Vie communale : Informations et Questions diverses
 - Retour réunion Projet de classement source et perte de l'Ain
 - Eclairage du Parc
 - Repas des Anciens

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Elles peuvent prendre en compte les spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la consommation d'espace, le PLUi s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, en prenant en compte les dispositions du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et le cap donné par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, établi sur une temporalité allant de 2026 à 2040, regroupées en trois axes :

Axe 1 : Un territoire attractif

- Un territoire façonné par l'eau
- Une richesse écologique remarquable
- Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales

Axe 2 : Une communauté garante d'un développement maîtrisé

- Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces
- Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue
- Une offre commerciale diversifiée et équilibrée
- Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources
- Une offre touristique durable structurée et qualifiée

Axe 3 : Un territoire résilient qui accueille

- Un accueil de nouvelles populations à accompagner
- Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer
- Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre

- Des équipements, commerces et services à préserver
- Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager
- Un développement du territoire cohérent avec son environnement
- Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes, qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre de réunions d'avancement avec le comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, de présentation en réunions d'élus.

Enfin, le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de réunions de travail.

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque Conseil Municipal des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du Conseil Communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat sans vote sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

4/ Projet Groupement scolaire

Monsieur le Maire rappelle les éléments de contexte.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura assume la compétence « Bâtiments scolaires» depuis le 1er janvier 2013.

A ce jour, le SIVOS de Nozeroy occupe un bâtiment devenu limité en superficie aux vues du dynamisme des communes et à la fermeture d'une structure privée sur la commune de Nozeroy. Il a été étudié un temps, de réhabiliter l'école existante et de l'étendre afin d'avoir un potentiel d'accueil d'enfants accru.

Les difficultés de foncier restreint, de topographie, d'accès, d'interaction des bâtiments entre eux, ainsi que la réalisation de travaux en site occupé ont convaincu les élus de repartir sur la construction d'un groupe scolaire neuf.

Le projet sera situé sur les parcelles de la commune de Nozeroy appartenant à la COMMUNAUTE DE COMMUNE CNJ cadastrées ZH n°202 (7 829 m²) –et ZH n°198 (5 990 m²) d'une superficie totale de 13 819 m² (situé à côté du centre de secours).

Le groupe scolaire dans son intégralité sera prévu pour accueillir 5 classes comptant une section maternelle et des classes élémentaires (150 élèves de 3 à 11 ans) ainsi que l'ensemble des locaux, équipements permettant un accueil fonctionnel et de qualité.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura sera maître d'ouvrage du projet.

Les représentants du SIVOS de Nozeroy, notamment les Maires de Communes seront associés et présents tout au long du projet dans les phases conceptions et de constructions.

Les Maires concernés par le SIVOS se sont réunis les 09 janvier et 20 février 2024, en présence de M. AUTHIER (Vice-Président en charge des affaires scolaires à la CC CNJ) et M. BATAILLARD (chargé de projet à la CC CNJ).

A l'issue, deux documents ont été élaborés :

- Le programme pour la consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre (Architecte, économiste, bureau d'étude structure, bureau fluide, bureau d'étude VRD) afin de concevoir le projet.
- Une estimation du projet réalisée par ratio au m² afin de pouvoir choisir le mode de procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le programme de la consultation du groupement Architecte
- **APPROUVE** le budget prévisionnel à ce stade du projet afin de pouvoir choisir le mode de procédure de consultation du groupement maîtrise d'œuvre
- **VALIDE** le fait que la Communauté de Communes puisse lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre et à l'issue que le Conseil Communautaire puisse choisir et retenir un groupement architecte pour concevoir le projet de groupe scolaire du SIVOS de Nozeroy.

5/ Désignation d'un conseiller en remplacement de Laurent LESTIENNE (correspondant défense, commission travaux, suppléant SIVOS, SICTOM et syndicat horticole).

Monsieur LESTIENNE ayant démissionné du conseil municipal, il convient de le remplacer dans les fonctions qu'il occupait au sein des différentes instances et commissions :

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE Responsable de la commission d'appel d'offre :** Daniel JEANNAUX
- **DECLARE Délégué de la commission d'appel d'offre :** Audrey MENIN

- **DECLARE Correspondant défense :** Sylvie BOURGEOIS
- **DECLARE élue en qualité de délégué suppléant au SIVOS DE NOZEROY :** Sylvie BOURGEOIS
- **DECLARE élu en qualité de délégué suppléant au syndicat horticole :** François MIVELLE
- **DECLARE élue en qualité de délégué suppléant au SICTOM :** Marine BINETRUY

Une fois le tableau complété, il serait bon de l'envoyer aux membres du conseil.

6/ Demandes de subvention (Oncodoubs, Association des secrétaires de Mairie, Défi Bancale)

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention adressées à la Mairie et demande l'avis au conseil municipal :

- **Team Bancales** organise la 2ème édition de l'Ain-Possible Défi-bancale le samedi 4 mai 2024. Ils sollicitent la commune pour un soutien logistique et financier.

La commune avait accompagné l'association Team bancales l'année précédente, à hauteur de 300€. L'aide est reconduite pour cette année.

- **OncoDoubs** qui a pour but d'apporter un soutien et du bien-être aux personnes confrontées à la chimiothérapie. L'association souhaite aller plus loin dans ses projets en multipliant les heures d'intervention auprès des patients.

La commune donne chaque année à beaucoup d'organismes/associations dont les missions sont liées à la santé. Celle-ci est proche de chez nous et nous sommes sensibles à l'action de cette association, nous choisissons de les soutenir.

- **L'association des secrétaires de Mairie du Jura** qui a pour but de faciliter, entre ses membres, les contacts professionnels et amicaux de manière à combattre l'isolement territorial, promouvoir la fonction, collaborer efficacement avec les élus et les administrations diverses, soutenir ses membres dans l'exercice de leur profession, étudier en commun l'application des nouvelles lois.

Nous ne souhaitons pas donner une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A l'unanimité, **DE VERSER** la somme de 300€ à Team Bancales
- Avec 7 voix pour et 1 voix contre, **DE VERSER** 300€ à OncoDoubs

7/ Présentation du bilan annuel du Syndicat Forestier de la Haute Joux

Le bilan n'est pas très encourageant, dû au réchauffement climatique, au bostryche. Le pourcentage de chablis augmente chaque année et la valorisation est en berne.

La part perçue par la commune est réduite de moitié cette année (5800€ contre 11 000€ l'an passé).

8/ Présentation du bilan de la Tour Fleurie

Nous remercions l'association de la tour fleurie pour son implication dans le fleurissement de la commune. Néanmoins, nous sommes surpris des critiques envers le conseil municipal sur l'arrosage des fleurs. De notre côté, l'arrosage a été effectué tous les 15 jours, comme convenu. La commune a choisi également d'augmenter la subvention annuelle allouée à l'association.

9/ Location d'un bureau Maison des Annonciades

Monsieur CARLE-EMPEREUR Philippe souhaiterait louer un bureau situé à l'étage de l'office du tourisme, Maison des Annonciades. Il est intéressé par le bureau n°3 qui donne côté place des Annonciades.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** une suite favorable à cette demande, suivant le tarif au prorata de la surface qui sera à vérifier sur la base de 20€/15m² par mois. Néanmoins le local ne pourra pas servir de lieu d'exposition visité par le public.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur CARLE-EMPEREUR.

10/ Vie communale : Informations et Questions diverses

- Retour réunion Projet de classement source et perte de l'Ain

Le dossier avance bien. Un bureau d'étude a été choisi, pour mener à bien ce projet. L'idée finale est la création d'une zone protégée autour de l'Ain.

- Eclairage du Parc

L'entretien des arbres du parc est terminé. Un dernier arbre a été abattu courant février. Ce dernier soutient les fils d'alimentation, plus un luminaire. Il a donc été décidé de le couper à hauteur des câbles. D'autres câbles qui avaient été enlevés durant l'abattage seront refixés.

- Repas des Anciens

Nous allons demander à Stéphane du relais médiéval ses disponibilités avant de fixer la date.

- Demande d'achat de terrain

Une demande d'achat partiel de la parcelle AE 102 a été formulée en Mairie. Le terrain est loué à bail à une exploitation agricole de la commune et il n'est pas possible de déroger au statut du fermage. La vente ne peut donc pas avoir lieu.

Fin de séance à 23h00

Commentaires formulés à la réunion du 10.04.2024 :

Néant

A NOZEROY, le 10.04.2024

Dominique CHAUVIN,

Maire,



François MIVELLE

Secrétaire de séance,

